

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 avril 2008
(convocation du 18 avril 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. BOST Christine à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
Mme. COLLET Brigitte à M. DUPOUY Alain

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean Paul
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. MILLET Thierry à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Indemnités de fonction des Elus Communautaires - Autorisation

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le calcul des indemnités de fonction des membres des conseils de Communauté Urbaine est fixé en application du code général des collectivités territoriales (art L.5211-12 et suivants) complété par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'enveloppe globale mensuelle théorique maximale prévue par la loi est constituée d'une enveloppe de base et de majorations, comme suit :

1- Enveloppe de base théorique maximale

Indemnité du Président : 145% de l'indice brut 1015

Indemnité des Vice-présidents : 72,5% de l'indice brut 1015

Indemnité des conseillers communautaires : 28% de l'indice brut 1015

Le montant mensuel correspondant à l'indice brut 1015 au 1^{er} mars 2008 est de 3741.26€ (décret n°2008-198 du 27/2/2008)

2 – Indemnités des élus communautaires

La masse constituée de l'indemnité maximale du Président et de l'indemnité maximale des Vice-présidents peut être librement répartie entre le Président, les Vice-présidents, les autres membres du bureau disposant d'une délégation.

Sur ces bases, il vous est proposé de fixer les indemnités de fonction selon le tableau suivant :

Indemnité de fonction du Président	130,5 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction des Vice présidents	65,25 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction des autres membres du bureau disposant d'une délégation	47,5 % de l'indice brut 1015
Indemnité de fonction des Conseillers Communautaires	28% de l'indice brut 1015

Ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Les règles d'écrêtement liées au cumul de mandat s'appliqueront le cas échéant aux indemnités ainsi calculées.

En conclusion, il vous est proposé de décider :

- du montant des indemnités proposées ci-dessus
- du versement de ces indemnités à compter des dates d'installation du conseil, de l'élection du Président , des Vice-présidents, des conseillers et des membres du bureau ayant délégation.

Et d'autoriser à engager les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 ouvert à cet effet au budget communautaire

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2008,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2008**

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2008

M. VINCENT FELTESSE